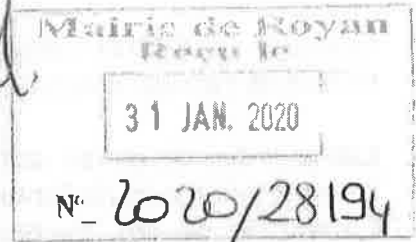


CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL A BUT NON LUCRATIF

ENTRE LES SOUSSIGNES

*Alé Nam
copie scellée
D.R.H.*



1°) Le **CENTRE HOSPITALIER de ROYAN**, situé à VAUX SUR MER (17640) 20 Avenue de Saint Sordelin Plage,

Représenté par Monsieur Christian LAFFARGUE, Directeur, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

Ci-après également dénommée « le CH de ROYAN »,

DE PREMIERE PART

2°) La mairie de ROYAN,

Représentée par Monsieur Patrick MARENGO, Maire, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

Ci-après également dénommée « la mairie de ROYAN »,

DE SECONDE PART

ARTICLE 1 : La catégorie de personnel

Monsieur Yannick PAVON exerce la profession d'aide-soignant au Centre Hospitalier de Royan.

Monsieur Yannick PAVON bénéficie d'un mandat électif en qualité de Conseiller municipal de la ville de Royan.

Le Centre Hospitalier de Royan prendra à sa charge 12 jours par an d'autorisations d'absence.

Au-delà des 12 jours annuels d'autorisations d'absence, la mairie de ROYAN accepte la mise à disposition par le CH de ROYAN, de Monsieur Yannick PAVON pour exercer son mandat électif.

ARTICLE 2 : Rémunération

La mairie de ROYAN s'engage à rembourser au CH de ROYAN les journées de travail de M PAVON Yannick consacrées à l'exercice de son mandat électif, au-delà de 12 jours.

Les journées de travail seront prises en charge sur la base du traitement annuel brut + charges patronales de l'année N - 1 pour 207 jours travaillés.

L'ensemble de ces journées fera l'objet d'une facturation et l'émission d'un titre de recettes par le Centre Hospitalier de ROYAN. La Mairie de ROYAN procédera au paiement du titre de recettes dans les délais réglementaires.

ARTICLE 3 : Durée

Cette convention est conclue pour l'année 2020.

Une nouvelle convention pourra être établie si nécessaire pour l'année 2021.

Fait à Royan, en deux exemplaires, le 27-01-2020.

La MAIRIE DE ROYAN :
Monsieur Patrick MARENGO
Le Maire



Le CENTRE HOSPITALIER DE ROYAN :
Monsieur Christian LAFFARGUE
Le Directeur



Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales

le 10 FEV. 2020

Certifié Conforme

Mairie de Royan, le
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services,

Hubert THOMAS

